

FORMATION 2023-2024

JARDIN
MODERNE

COMPRENDRE LA RÉGLEMENTATION ET FORMALISER LES CONTRATS DU SPECTACLE VIVANT

Durée

14h sur 2 jours

→ Nous annonçons sur notre [site Internet](#) les dates des sessions programmées tout au long de l'année

Tarif

700€

→ Des [dispositifs de financements](#) sont possibles. Nous consulter pour les modalités.

Taux de satisfaction

91,6% des stagiaires 2022-2023 ayant répondu à notre enquête sont satisfait·es de cette formation.

S'inscrire

Cliquez sur [ce lien](#)

Plus d'informations

- Le [règlement intérieur, les conditions de vente et les modalités pratiques](#)
- Découvrir les [autres formations proposées](#)
- Le calendrier des [sessions annoncées](#)

Produire un spectacle demande de connaître l'environnement juridique et les différentes obligations et responsabilités de chaque acteur·rice de la filière pour conclure et formaliser le contrat adapté.

Public

Administrateur·trices de production, chargé·es d'administration, chargé·es de production, assistant·es de production, collaborateur·trices d'un service administratif d'une entreprise de spectacle, agent·es de collectivités.

Formatrice

Durant de nombreuses années, **Aurélie Rioual** a bénéficié d'une expérience en tant qu'administratrice de scènes de musiques actuelles labellisées (La Lune des Pirates à Amiens, L'Echonova à Vannes, puis l'Antipode à Rennes). Elle est également consultante, formatrice dans le domaine du spectacle vivant (réglementation, gestion, social...) et dans l'accompagnement à la gestion des risques psychosociaux.

Prérequis

Toute personne amenée à rédiger ou gérer des contrats.

Objectifs

- ▶ Comprendre le cadre juridique du spectacle vivant.
- ▶ Appréhender la réglementation applicable aux activités du spectacle vivant.
- ▶ Identifier les catégories de contrats et les principes généraux pour formaliser le contrat adapté.

Contenus

- ▶ Le cadre réglementaire de la production et de l'organisation de spectacles vivants :
 - Le cadre légal (les entrepreneur·euse·s de spectacles, la licence, les spectacles occasionnels, le GUSO).
 - L'entrepreneur·euse de spectacles employeur·euse (droit du travail, conventions collectives, obligations liées à l'embauche des salarié·e·s).
 - Les spécificités liées à l'engagement des artistes et des technicien·ne·s (contrat, rémunération, régime de l'intermittence).
- ▶ Les contrats du spectacle :
 - Généralités sur les contrats et relations contractuelles dans la filière du spectacle vivant.
 - Le contrat d'engagement.
 - Le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle.
 - Le contrat de coréalisation.
 - Le contrat de coproduction.

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, d'études de cas collectives et d'échanges d'expériences.

Modalités d'évaluations

Les participant·e·s répondent à un questionnaire afin d'évaluer les connaissances acquises au cours de la session.

Matériel recommandé

Pas de matériel nécessaire.

Mise à jour : 13/09/2023

Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap ou rencontrez des problématiques de santé nécessitant l'adaptation d'une formation ?

Contactez Myrtille Furnon, référente handicap :
contact.formation@jardinmoderne.org
02 85 29 30 09

Contacts

→ Myrtille Furnon, assistante formation & référente handicap :
contact.formation@jardinmoderne.org
02 85 29 30 09

→ Gaël Cordon, coordinateur formation & référent pédagogique :
formation@jardinmoderne.org
02 99 14 24 13

Le Jardin Moderne, 11 rue du Manoir de Servigné 35000 RENNES
02 99 14 04 68 - www.jardinmoderne.org
SIRET 419 541 719 00011 / APE 9499 Z

Le Jardin Moderne est un organisme de formations enregistré sous le numéro 53 35 08308 35.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.